

REGIE AUTONOME
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

Siège : 29, cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL
AVENANT CONVENTION AUDIT ASSURANCES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu la délibération n° 03 du conseil d'administration en date du 11 juin 2024, rendue exécutoire par la sous-préfecture de Bayonne le 13 juin 2024, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales susvisé, et notamment le fait de pouvoir prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services conclus selon la procédure adaptée, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Considérant que la société AUDIT ASSURANCES S.A.S - a transféré au 01/01/2024, son portefeuille de clientèle, avec les droits et obligations qui s'y rapportent, à la société ACE CONSULTANTS ;

Considérant que ce changement est régularisé par voie d'avenant de transfert et qu'il n'a aucune incidence financière sur le marché initial ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer l'avenant ayant pour objet de formaliser le changement de titulaire du contrat détenu par la société AUDIT ASSURANCES S.A.S à compter du 01/01/2024.

ARTICLE 2 : A compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024, le prestataire en tant que contractant titulaire du contrat sera la société ACE CONSULTANTS (SIRET : 440 933 927 00038).

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur de la Régie Autonome et M. le Trésorier Principal Municipal de Bayonne, receveur de la Régie Autonome, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

ARTICLE 4 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à la sous-préfecture de Bayonne, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL et communication sera donnée à la prochaine séance du conseil d'administration.

Bayonne, le 17 septembre 2024

Le Président,
Antton CURUTCHARRY

